

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 20 juin 2023 au Camp de base situé à Coin-du-banc (Percé), sous la présidence de Daniel Côté, et à laquelle sont présents :

**M. Guy Bernatchez**, préfet  
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M. Simon Deschênes**, maire de Sainte-Anne-des-Monts,  
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**Mme Délisca Ritchie-Roussy**, mairesse de Murdochville  
Administratrice remplaçante représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

**M. Samuel Parisé**, préfet  
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

**M. Éric Dubé**, préfet  
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**M. Roch Audet**, maire  
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**Mme Nicole Lagacé**, mairesse de Matapédia  
Administratrice régulière représentant la MRC d'Avignon

**Ainsi que :**

**Mme Marie-Andrée Pichette**, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie

**Mme Marjorie Peyric**, coordonnatrice aux communications de la Régie  
(*en visioconférence*)

**M. Mark Lasanowski**, coordonnateur à la direction de la Régie

**Mme Marie-France Ouellette**, agente du service client et soutien à la direction de la Régie

**Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :**

**M. Hugues Lafrance**, Conseiller de Étang-du-Nord  
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

**M. Roger Chevarie**, conseiller de Fatima,  
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

**M. Noël Richard**, maire de Grande-Vallée  
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

**Mme Cathy Poirier**, mairesse de Percé  
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

**M. Mathieu Lapointe**, préfet  
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
3. Lecture, suivi et adoption des procès-verbaux de la réunion du 8 mai 2023 (adoption);
4. Suivi des finances et des opérations :
  - 4.1. États financiers et rapport d'achalandage;
  - 4.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
  - 4.3. Affectation des surplus (adoption);
  - 4.4. Politique de remboursement des frais (adoption);
5. Financement :
  - 5.1. Desserte bonifiée en transport interurbain 2023-2024 (adoption);
  - 5.2. Programme MobilisActions (adoption);
  - 5.3. Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (adoption);
6. Ressources humaines : Embauche de Mme Marie-France Ouellette (adoption);
7. Autre information;
8. Date et lieu de la prochaine rencontre;
9. Période de questions;
10. Levée de l'assemblée (adoption).

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le président souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est demandé de modifier l'ordre du jour afin d'ajouter un sujet d'information au point 7 : École Notre Dame de Liesse.

**R-2023 – 16**

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Simon Deschênes et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

**3. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 MAI 2023**

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil d'administration de la Régie » tenue le 8 MAI 2023 est présenté.

**R-2023 – 17**

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 MAI 2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Éric Dubé et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 8 mai 2023, tenue à Sainte-Anne des-Monts, tel que lu et présenté.

**4. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS**

**4.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés**

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés du mois d'avril 2023 est remise aux administrateurs.

**R-2023 – 18**

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ** par Roch Audet et unanimement résolu d'adopter la liste des comptes à payer et des comptes préautorisés, soit :

Le montant total au 30 avril 2023 est de 453 226,51\$.

**4.2. Affectation des surplus**

Présentation du projet de résolution sur l'appropriation du surplus affecté pour renflouer le déficit cumulé.

**R-2023 – 19**

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROPRIATION DU SURPLUS AFFECTÉ POUR RENFLOUER LE DÉFICIT ACCUMULÉ**

CONSIDÉRANT QU'au rapport financier audité du 31 décembre 2022 la Régie terminait l'exercice avec un déficit cumulé de fonctionnement non affecté de 715 711 \$ et un excédent de fonctionnement affecté de 1 363 290 \$ composé comme suit :

• Projet TCité	118 000 \$
• Projets Hubs	197 000 \$
• Projet FARR	35 000 \$
• Projet Abribus	150 000 \$
• Optimisation du réseau d'arrêt	50 000 \$
• Optimisation du service IDM	50 000 \$
• Optimisation du service adapté	100 000 \$
• Électrification/Optimisation	300 000 \$
• Projets futurs	363 290 \$

**CONSIDÉRANT QUE** dans la résolution numéro R 2023-07 adoptée le 24 avril 2023, un montant de 107 743,93\$ avait été puisé dans le surplus affecté - Projets futurs pour financer les travaux d'aménagement au bureau de Carleton-sur-Mer, des logiciels et de matériel informatique ainsi qu'un montant de 84 825,07 \$ - projet Atribus;

**CONSIDÉRANT QUE** le solde des projets à financer s'établit comme suit :

- Atribus : 32 420,94\$
- Hubs : 11 528,24 \$
- Vélo Partage : 69 414,88 \$

Pour ces motifs, **IL EST PROPOSÉ** par Samuel Parisé et unanimement résolu,

**QUE** le surplus de fonctionnement soit affecté comme suit :

- Affecter un montant de 32 420,94 \$ du projet Atribus au déficit de fonctionnement;
- Affecter un montant de 11 528,24 des projets hubs au déficit de fonctionnement;
- Affecter un montant de 69 414,88 \$ du projet Électrification/ Optimisation;
- Affecter un montant de 2 834,66 \$ du projet Optimisation du service adapté (dépense 2021);
- Affecter un montant de 406 943, 66\$, soit le solde à combler pour effacer le déficit cumulé de fonctionnement non affecté, aux projets suivants :
  - Projets futurs : 255 546,45 \$
  - FARR : 35 000, 00 \$
  - Atribus : 32 753,99 \$
  - Tcité : 83 643,22 \$

**QUE** le solde du surplus affecté, maintenant de 647 579,06 \$, soit réparti comme suit :

- Tcité : 34 356,78 \$
- Hubs : 185 471,76 \$
- Optimisation du réseau d'arrêt : 50 000,00 \$
- Optimisation du service IDM : 50 000,00 \$
- Optimisation du service adapté : 97 165,40 \$
- Électrification/optimisation : 230 585,12 \$

#### **4.3. Politique de remboursement des frais**

Une mise à jour de la politique concernée est présentée pour adoption.

R-2023 – 20

### **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS**

**CONCERNANT** la politique de remboursement de frais de la Régie ;

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Lagacé et unanimement résolu d'adopter les modifications suivantes :

Le point 3.G est modifié ainsi :

G. Pour les déplacements réalisés avec un véhicule à moteur personnel, il sera accordé une allocation équivalente au taux raisonnable par kilomètre établi par le Conseil du trésor en conformité avec la législation et la réglementation fiscale québécoise ;

Dans l'article 4, les frais fixes de remboursement de repas sont modifiés ainsi :

Des coûts fixes seront appliqués pour les frais de repas (aucune facture n'est nécessaire) :

- Déjeuner 15,00 \$
- Dîner 25,00 \$
- Souper 40,00 \$

Et le paragraphe suivant est ajouté :

Au lieu de toute allocation prévue ci-dessus et pour toute autre dépense lors d'un déplacement pour le compte de la Régie, la Politique permet le remboursement, sur présentation des pièces justificatives, des frais réellement encourus pour les repas.

## **5. FINANCEMENT**

### **5.1. Desserte bonifiée en transport interurbain 2023-2024**

Demande de financement pour la desserte bonifiée en transport interurbain 2023-2024.

R-2023 –21

### **RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT 2023-2024 POUR LA BONIFICATION DU TRANSPORT INTERURBAIN**

**CONSIDÉRANT** l'importance que revêt le transport comme outil de développement régional et comme élément favorisant le mieux-être des citoyens de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** le fait que, depuis 2009, l'orientation prise en Gaspésie a été de régionaliser les dossiers de transport collectif terrestre lors de la mise en place de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (REGÎM);

**CONSIDÉRANT** que la région a subi des coupures majeures de services, en 2015, sur les tronçons de la Gaspésie, lesquelles ont été approuvées par la Commission des transports du Québec (CTQ) dans sa décision rendue le 9 octobre 2014 (# 2014 QCCTQ 2497);

**CONSIDÉRANT** la possibilité offerte aux intervenants de la Gaspésie de négocier avec Kéolis une meilleure desserte pour les citoyens de la région et pour le développement touristique et économique de celle-ci;

**CONSIDÉRANT** que les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la REGÎM et, de ce fait, la Régie est l'organisme désigné pour coordonner les démarches entre les MRC, le gouvernement et Keolis;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente de partenariat est intervenue entre la REGÎM et Keolis afin d'entériner les éléments de bonification de la desserte de transport interurbain en Gaspésie réclamée par les intervenants régionaux. Les éléments compris dans l'entente sont :

- Le retour à une desserte de jour en direction est;
- Le retour à la desserte entre Grande-Rivière et Gaspé, dans les deux directions (est et ouest);
- L'ajout de 5 points d'arrêt sur le réseau de la Gaspésie : Percé, Cap-Chat, Port-Daniel, New Richmond et Bonaventure;
- Le partage régulier, avec la Régie, des données d'achalandage des services modifiés ainsi que des données sur le transport des colis;
- La promotion des services de transport interurbain.

**CONSIDÉRANT** que la présente résolution exprime la volonté des intervenants représentant les 5 MRC gaspésiennes de poursuivre cette entente pour une période d'un an;

**CONSIDÉRANT** que la poursuite de cette entente qui permet de bonifier la desserte nécessite l'injection de fonds publics à la hauteur de 150 000 \$ afin de couvrir la quasi-totalité des coûts marginaux engendrés par Kéolis afin de réaliser ces ajustements;

**CONSIDÉRANT** que la somme de 150 000 \$ doit, en vertu d'un programme d'aide financière du MTMDÉT auquel ce projet est admissible, être répartie de la façon suivante :

Partie prenante	Montant	Part (%)
<b>MTQ</b>	<b>112 500 \$</b>	<b>75 %</b>
<b>MRC de la Gaspésie</b>	<b>37 500 \$</b>	<b>25 %</b>
(MRC Avignon)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Bonaventure)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Rocher-Percé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Côte-de-Gaspé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Haute-Gaspésie)	(7 500 \$)	(5 %)
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 \$</b>	<b>100 %</b>

**CONSIDÉRANT** la solidarité régionale manifestée dans divers dossiers ces dernières années et que ce dossier doit être un autre exemple de cette solidarité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Eric Dubé et unanimement résolu :

**QUE** la Régie dépose une demande de subvention au ministère des Transports du Québec en vertu du programme d'aide au développement du transport collectif (volet II 2.3.1, pour le « maintien, l'amélioration de services exploités ») pour le montant de 112 500 \$;

**QUE** la Régie perçoive les montants de contribution des MRC dédiés au projet de bonification de desserte interurbaine sur le territoire de la Gaspésie;

**QUE** la Régie accepte, dans la mesure prévue par la loi, la gestion et l'administration de ces fonds et des sommes à recevoir en vertu du programme d'aide au développement du transport collectif pour les MRC;

**QUE** la Régie autorise sa directrice générale, Marie-Andrée Pichette, à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution.

## 5.2. Programme MobilisActions

Dépôt d'une demande de financement pour la phase 2 du programme MobilisActions.

R-2023 –22

### RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT AUX ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION À LA MOBILITÉ DURABLE MOBILISATIONS

**ATTENDU QUE** la Régie a pour objectif d'accroître, chez les citoyens et les entreprises de son territoire, la connaissance des solutions existantes et innovantes de mobilité durable afin d'en favoriser l'usage;

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite, par ce programme, financer la réalisation d'activités de sensibilisation, d'information, de promotion et de mobilisation de la mobilité durable auprès des grands employeurs sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guy Bernatchez et unanimement résolu :

**QUE** la Régie dépose une demande de financement aux activités de sensibilisations à la mobilité durable MobilisActions 2023 pour une aide financière de 70 000 \$;

**QUE** la Régie autorise sa directrice générale, Marie-Andrée Pichette, à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution;

**QUE** la Régie s'engage par la présente, à contribuer financièrement à ce projet tel que décrit dans la demande adressée au ministère du Transport et de la Mobilité Durable du Québec.

### **5.3. Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP)**

Autorisation de demande d'aide financière.

R-2023 –23

## **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES**

**ATTENDU QUE** la Régie a pour objectif d'accroître l'usage du transport collectif et d'en optimiser l'utilisation;

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite, par ce programme, financer l'implantation d'un réseau de 30 aires d'attentes sur son territoire afin d'améliorer les conditions d'utilisation de son réseau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Delisca Ritchie-Roussy et unanimement résolu :

**QUE** la Régie dépose une demande de financement programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes 2022 pour une aide financière de 828 691 \$;

**QUE** la Régie autorise sa directrice générale, Marie-Andrée Pichette, à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution;

**QUE** la Régie s'engage par la présente, à contribuer financièrement à ce projet tel que décrit dans la demande adressée au ministère du Transport et de la Mobilité Durable du Québec.

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1. Embauche de Marie-France Ouellette**

Confirmation d'embauche de Mme Ouellette par résolution.

R-2023 – 24

## **RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE PERSONNEL**

**ATTENDU QUE**, en mai 2023, la Régie a procédé à l'embauche d'une nouvelle employée régulière;

**ATTENDU QUE**, en vertu du code municipal, la Régie doit, par voie de résolution, confirmer l'embauche de son personnel;

**ATTENDU QUE** tous les postes sont définis par une description de tâches complètes et les conditions de travail sont encadrées par la Politique salariale, par le *Guide de l'employé et condition de travail* et par un contrat de travail qui a été signé par l'employée;

**IL EST PROPOSÉ** par Simon Deschênes et résolu à l'unanimité de confirmer le poste d'agente au service clientèle et soutien à la direction de Mme Marie-France Ouellette, à 35 h / semaine à compter du 23 mai 2023.

**7. AUTRES SUJETS D'INFORMATION**

**7.1. Rapport financier du projet Parascolaire St-Georges-de-Malbaie**

Le rapport financier 2022-2023 du projet est présenté.

**R-2023 – 25**

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU PROJET DE NOTRE-DAME-DE-LIESSE 2022-2023 ET CONFIRMATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Lagacé et unanimement résolu que le rapport financier 2022-2023 du projet Notre-Dame-de-Liesse soit officiellement adopté tel que vu et présenté au conseil d'administration.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux personnes étaient présentes; Cynthia Patterson et une autre dame de Percé. Des questions et des commentaires ont été verbalisées en lien avec l'information diffusée sur le site Web de la RÉGÎM concernant le lieu et l'heure de la tenue de la présente séance publique; la navette de VIA-RAIL; l'ajout d'information sur le site Web de la RÉGÎM liée au Forum (la liste des présentateurs et les présentations qui ont été présentées (Powerpoints).

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**R-2023 – 26**

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Éric Dubé et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

**CERTIFICATION**

Lu et certifié conforme par

le président,

la secrétaire-trésorière,

\_\_\_\_\_  
Daniel Côté

\_\_\_\_\_  
Marie-Andrée Pichette

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Date

**ADOPTION**

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

\_\_\_\_\_  
Date